

Tremblay-en-France

Compte-rendu sommaire du Conseil municipal

Département de la Seine-Saint-Denis

Arrondissement du Raincy

Canton de Tremblay-en-France

Nombre de Conseillers

- en exercice : 39

- présents : 34

- excusés représentés : 03

Séance du 28 SEPTEMBRE 2009

M. Vahé Raphaël, secrétaire de séance

L'an deux mil neuf, le vingt huit septembre à dix-neuf heures, le Conseil municipal de Tremblay-en-France, légalement convoqué le vingt deux même mois, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de monsieur François Asensi, Député-maire.

Le quorum étant atteint, M. le Député-maire déclare la séance ouverte à 19 heures et 15 minutes.

Annnonce est faite des Conseillers municipaux ayant donné pouvoir.

M. Vahé Raphaël, est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Monsieur le Député-maire communique :

- Communication des décisions prises par monsieur le Député-maire, en vertu de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales, entre le 30 juin et le 28 septembre 2009

M. le Député-maire propose ensuite de passer à l'ordre du jour.

--oOo--

CONSEIL MUNICIPAL

APPROUVE les procès-verbaux des séances des Conseils municipaux des 30 mars, 14 mai et 29 juin 2009.

Ces documents sont à la disposition des administrés, en mairie, aux services :

- Accueil (1^{er} étage)
- Documentation (4^{ème} étage).

A l'unanimité

CULTURE - CITOYENNETE - VIE SOCIALE

09-171 : Référendum citoyen sur la privatisation de la poste

DECIDE d'organiser la consultation des Tremblaysiens sur l'avenir du service public postal entre le 28 septembre et le 3 octobre 2009.

ADOPTE le règlement de consultation.

A la majorité

09-172 : Adhésion de la commune de Tremblay-en-France à l'association des Elu-e-s Contre les Violences faites aux Femmes (ECVF)

DECIDE de l'adhésion de la commune à l'association des « Elu-e-s Contre les Violences faites aux Femmes » (ECVF).

AUTORISE monsieur le Député-maire, ou son représentant, à verser la cotisation annuelle correspondante, soit 500 euros au titre de l'année 2009.

A l'unanimité

09-173 : Subventions 2009 aux associations

APPROUVE le versement des subventions aux associations suivantes :

- | | |
|--------------------|-------------|
| - SYNERGIE VILLAGE | 7 500 euros |
| - AMICALE LAIQUE | 365 euros |

A l'unanimité

09-174 : Médiathèque Boris Vian : Vote des tarifs des impressions et des photocopies

VOTE les tarifs des impressions et des photocopies pour la médiathèque Boris Vian à compter du 29 septembre 2009 :

Achat de la carte :

Carte	0.70 €
-------	--------

Coût des copies et des impressions

		A l'unité	10 copies	> 10 copies
Copies et impressions	noir et blanc	0.20	0.15	0.13
Copies A4	couleur	0.30	0.23	0.20
Impressions A4	couleur	0.40	0.30	0.26
Copies A3	noir et blanc	0.30	0.25	0.20
Copies A3	couleur	0.50	0.40	0.35

A l'unanimité

DEVELOPPEMENT DURABLE

09-187 : Assainissement - Budget supplémentaire 2009 : Examen et vote

VOTE le budget supplémentaire 2009 du service de l'assainissement s'équilibrant ainsi :

En section de fonctionnement :

Dépenses :	59 055,39 €
Virement à la section d'investissement :	201 450,00 €
-Recettes :	260 505,39 €.

En section d'investissement :

Dépenses :	592 679,27 €
Virement de la section de fonctionnement :	201 450,00 €
Recettes :	391 229,27 €.

A la majorité

Le budget supplémentaire est à la disposition des administrés, en mairie, aux services :

- Accueil (1^{er} étage)
- Documentation (4^{ème} étage).

09-189 : Régie communale de distribution d'eau : Budget supplémentaire 2009 : Examen et vote

VOTE le budget supplémentaire de l'année 2009 de la Régie communale de distribution d'eau s'équilibrant ainsi :

En section de fonctionnement :

Dépenses :	265 116,13 €
Virement à la section d'investissement :	6 409,73 €
-Recettes :	271 525,86 €

En section d'investissement :

Dépenses :	159 376,01 €
Virement de la section de fonctionnement :	6 409,73 €
Recettes :	152 966,28 €

A la majorité

Le budget supplémentaire est à la disposition des administrés, en mairie, aux services :

- Accueil (1^{er} étage)
- Documentation (4^{ème} étage).

AMENAGEMENT - URBANISME - VIE ECONOMIQUE

09-177 : Acquisition d'un terrain au 13 rue Louis Eschard à Tremblay-en-France

APPROUVE l'acquisition de la parcelle cadastrée AD 64 située au 13 rue Louis Eschard, pour une superficie de 481 m2.

PRECISE que l'acquisition en l'état de ce bien implique d'engager des frais de démolition et de nettoyage du terrain estimés à 18 148 euros (valeur en mai 2009).

AJOUTE que l'acquisition interviendra au prix total de 77 000 euros (soixante dix sept mille euros), conformément à l'avis de France Domaine.

AUTORISE monsieur le Député-maire, ou son représentant délégué :

- à signer tout acte relatif à cette acquisition avec le propriétaire du bien ci-dessus désigné ;
- à faire procéder à la démolition du bâtiment existant sur la parcelle, au nettoyage, ainsi qu'à l'éventuelle dépollution du terrain.

A l'unanimité

TRAVAUX

09-178 : Programme de rénovation urbaine : - Approbation d'une Convention cadre et d'un avenant à passer avec la Région Ile-de-France

APPROUVE les clauses de la convention cadre et de l'avenant n° 1, à intervenir avec la Région Ile-de-France pour une durée de 7 ans à compter de leur signature et portant sur l'attribution d'une subvention maximale de 250.000 € destinée à participer au financement des opérations situées dans le périmètre de renouvellement urbain.

AUTORISE monsieur le Député-maire, ou son représentant, à signer la convention et son avenant n° 1.

A l'unanimité

09-179 : Installation de potelets de protection pour les distributeurs automatiques de billets : - Approbation d'une tarification à la charge des établissements bancaires demandeurs

APPROUVE la création d'une tarification à la charge des établissements bancaires pour l'installation de potelets de protection des distributeurs automatiques de billets correspondant au coût de l'installation de ce mobilier urbain soit :

- 1.800 euros HT pour une borne ;
- 1.450 euros HT par borne supplémentaire.

INCLUT ce droit de voirie dans la liste existante.

A l'unanimité

SANTE - SOLIDARITE - PETITE ENFANCE

09-180 : Subvention exceptionnelle en faveur du Centre d'action sociale de la commune de Sevran suite au décès de plusieurs personnes dû à un incendie

VOTE une subvention exceptionnelle de 30 000 euros, (trente mille euros) au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la commune de Sevran.

A l'unanimité

QUESTIONS SANS RAPPORTEUR

FINANCES - PERSONNEL

09-181 : Finances : Décision modificative du mois de Septembre 2009

VOTE la décision modificative s'équilibrant :

en Fonctionnement	
- Dépenses :	784 903.00€
- Virement à la section d'investissement	- 618 716.00€
- Recettes	166 187.00€
en Investissement	
- Dépenses :	665 722.00€
- Virement de la section de fonctionnement	- 618 716.00€
- Recettes	1 284 438.00€

A la majorité

09-182 : Indemnité de conseil au Trésorier de la commune - année 2009

DECIDE d'accorder au Trésorier de Tremblay-en-France, une indemnité de conseil pour l'année 2009.

FIXE à 9 561.32 euros le montant de l'indemnité de conseil versée au Trésorier de Tremblay-en-France. Ce montant représente 100 % du montant maximum de l'indemnité pouvant lui être allouée, selon état joint.

A la majorité

09-183 : Personnel Communal - Création d'un poste de Directeur du développement économique - emploi formation

CREE à compter du 29 septembre 2009, un poste de Directeur du développement économique - emploi formation.

DIT qu'il aura pour missions :

-de participer à l'élaboration et à la mise en œuvre de la stratégie du développement économique, autour d'un double objectif d'efficacité économique et d'équité sociale ;

-d'organiser le travail et la production des agents du service du développement économique :

- * observation économique,
- * appui, conseil aux porteurs des projets,
- * promotion des initiatives locales,
- * promotion de l'emploi ;

-d'assurer une veille territoriale et sectorielle du milieu socio-économique ;

-d'impulser une dynamique locale des relations avec les entreprises pour favoriser l'attractivité du territoire, l'emploi, l'insertion professionnelle ;

-d'assurer la gestion et la formation de l'offre de service de la collectivité en matière de développement économique ;

-de conduire un partenariat avec les institutions publiques ainsi qu'avec les réseaux professionnels ;

-de développer l'animation économique et dynamiser le commerce local ;

-de coordonner les acteurs et dispositifs d'aide à l'emploi et à l'insertion professionnelle.

PRECISE qu'il devra être titulaire d'une formation supérieure de niveau 2 ou équivalent et disposer d'une solide expérience des politiques de développement et d'innovation.

AJOUTE qu'il sera rémunéré en fonction de son expérience professionnelle dans un domaine similaire sur la grille indiciaire du grade d'attaché territorial.

A l'unanimité

09-184 : Personnel Communal - Suppressions/Créations de postes

MODIFIE le tableau des effectifs à compter du 29 septembre 2009 :

	Ancien effectif	Nouvel effectif
- 2 adjoints techniques de première classe	27	25
- 1 ATSEM de première classe	28	27
- 1 ATSEM de seconde classe	02	01
+ 4 adjoints technique de seconde classe	266	270
- 1 bibliothécaire	04	03
+ 1 assistant qualifié de seconde classe	05	06
- 1 assistant de conservation du patrimoine	05	04
+ 1 adjoint du patrimoine de seconde classe	02	03
- 1 adjoint administratif de première classe	52	51
- 1 adjoint animation principal de seconde classe	18	17
+ 3 adjoints administratifs de seconde classe	93	96
- 3 rédacteurs	34	31
+ 1 technicien territorial	10	11
- 2 rédacteurs chefs	07	05
+ 2 attachés	66	68
- 2 adjoints d'animation de première classe	09	07
- 1 adjoint d'animation de seconde classe	54	53
+ 4 animateurs	13	17

A l'unanimité

CULTURE - CITOYENNETE - VIE SOCIALE

**09-185 : Convention générale passée entre la commune de Tremblay-en-France et l'association du Centre culturel Aragon :
- Approbation de l'avenant n° 5**

APPROUVE les termes de l'avenant n° 5 à la convention générale passée entre la commune de Tremblay-en-France et l'association du Centre culturel Aragon pour lui permettre de verser les salaires dus aux régisseurs permanents et intermittents du Théâtre Louis Aragon mis à la disposition de la commune dans le cadre de la préparation technique de la fête du chapiteau bleu des 13 et 14 juin 2009 au Vieux-Pays.

AUTORISE monsieur le Député-maire, ou son représentant, à signer cet avenant.

A l'unanimité des votants

09-186 : Convention pour une subvention exceptionnelle à « l'Association Jeunesse Tremblaysienne » (AJT)

DECIDE le versement d'une subvention exceptionnelle de 47 800 euros (quarante sept mille huit cent euros) à l'Association Jeunesse Tremblaysienne (AJT) sur le budget 2009.

AUTORISE monsieur le Député-maire, ou son représentant, à signer la convention se rapportant à cette subvention.

A l'unanimité

DEVELOPPEMENT DURABLE

09-175 : Service de l'assainissement : - Abrogation et remplacement de la délibération n° 09-106 du Conseil municipal du 14 mai 2009 concernant l'affectation du résultat de la section d'exploitation du compte administratif 2008 et rectification du résultat suite à la réforme de l'instruction M 49 du 1^{er} janvier 2008

DECIDE que la délibération n° 09-106 du Conseil municipal du 14 mai 2009 est abrogée et remplacée par la présente délibération.

CONSTATE après correction du montant des ICNE 2007 en application de la réforme de la M 49 au 1^{er} janvier 2008, le rétablissement de la concordance avec le compte de gestion du résultat de clôture de l'année 2008 de la section d'investissement.

AFFECTE une partie de l'excédent de fonctionnement de l'année 2008, soit 366 774,39 € au financement des dépenses d'investissement, en recettes, article 1068 « autres réserves ».

AFFECTE le solde de l'excédent de fonctionnement 2008, soit 77 714,39 € à la section de fonctionnement, article 002 « excédents antérieurs reportés ».

Ce qui porte le total du résultat affecté à 444 488,78 € comme indiqué dans le tableau ci-après :

Investissement			
	Réalisations	Reports	Total
Dépenses réalisées	808 876,09	592 679,27	1 401 555,36
recettes réalisées	904 368,77	153 800,00	1 058 168,77
001 (R ou D) Résultat de clôture	95 492,68		
régularisation des ICNE 2007	-23 387,80		
001 Résultat de clôture minoré des ICNE 2007	72 104,88		
solde des reports (dépenses - recettes)		-438 879,27	

BESOIN DE FINANCEMENT corrigé des restes à réaliser en dépenses et en recettes y compris régul des icne 2007	-366 774,39
---	--------------------

Fonctionnement

Dépenses réalisées & rattachées	742 580,46	52 934,32
---------------------------------	------------	-----------

Recettes réalisée & rattachées	1 187 069,24	182 791,00
--------------------------------	--------------	------------

Résultat de la section de fonctionnement	444 488,78
---	-------------------

Affectation du résultat

Affectation à la section d'investissement	R (1068)	366 774,39
--	-----------------	-------------------

Affectation à la section de fonctionnement	R (002)	77 714,39
---	----------------	------------------

Résultat affecté	444 488,78
-------------------------	-------------------

A l'unanimité

09-188 : Subventions octroyées à des familles dans le cadre d'une mise en conformité des branchements privatifs au réseau d'assainissement

DECIDE d'allouer à l'ensemble des propriétaires qui ont effectué des travaux de mise en conformité de leur assainissement, une subvention Commune et une subvention Agence de l'eau selon la répartition définie dans le tableau ci-dessous :

NOM- Prénom	Montant TTC des travaux	Subvention ville	Subvention AESN	part particulier	Tranche
CHUON San	1 582,50 €	569,70 €		1 012,80 €	HZ
BRIGANT Françoise	37,93 €	13,65 €		24,28 €	HZ
LEGGIERI Célestine	390,13 €	140,45 €		249,68 €	HZ
DESMOULINS Michel	5 169,50 €	1 861,02 €		3 308,48 €	HZ
MANGEOT Jean-Luc	1 529,75 €	550,71 €		979,04 €	HZ
FZWAJA Stanislas	4 853,00 €	1 747,08 €		3 105,92 €	HZ
KEFELIAN Alain	1 800,35 €	648,13 €		1 152,22 €	HZ
CAULIER Bernard	3 481,50 €	1 253,34 €		2 228,16 €	HZ
TAHRAOUI A.	82,45 €	29,68 €		52,77 €	HZ
LE FLOCH (Verna Jeanine)	1 023,35 €	368,41 €		654,94 €	HZ
KSSTENTINI Marc	1 291,63 €	464,99 €		826,64 €	HZ
NICOLAS Nadine	1 424,25 €	512,73 €		911,52 €	HZ
ARLOT Patrick	1 688,00 €	607,68 €		1 080,32 €	HZ
BESNARD Manuel	2 954,00 €	1 063,44 €	926,82 €	963,74 €	T1

RAYMOND David	3 406,01 €	1 226,16 €	806,07 €	1 373,78 €	T1
LALAOUI Kamel	3 481,50 €	1 253,34 €	1 218,52 €	1 009,64 €	T2
VALDANT Nicole	2 658,60 €	957,10 €	926,82 €	774,68 €	T2
PETIBON René	1 297,65 €	467,15 €	454,18 €	376,32 €	T3
BERGON Alain	3 059,50 €	1 101,42 €	1 023,05 €	935,03 €	T3
WATY Christian	3 376,00 €	1 215,36 €	1 023,05 €	1 137,59 €	T3
MARCOU Brigitte	2 004,50 €	721,62 €	701,57 €	581,31 €	T3
TOTAL	46 592,10 €	16 773,16 €	7 080,08 €	22 738,86 €	

A l'unanimité

09-176 : Régie communale de distribution d'eau : - Abrogation et remplacement de la délibération n° 09-109 du 14 mai 2009 concernant l'affectation du résultat de la section d'exploitation du compte administratif 2008 et rectification du résultat suite à la réforme de l'instruction M 49 du 1^{er} janvier 2008

DECIDE que la délibération n° 09-109 du Conseil municipal du 14 mai 2009 est abrogée et remplacée par la présente délibération.

CONSTATE après correction du montant des ICNE 2007 en application de la réforme de la M 49 au 1^{er} janvier 2008, le rétablissement de la concordance avec le compte de gestion du résultat de clôture de l'année 2008 de la section d'investissement.

AFFECTE une partie de l'excédent de fonctionnement de l'année 2008, soit 122 766,28 € au financement des dépenses d'investissement, en recettes, article 1068 « autres réserves ».

AFFECTE le solde de l'excédent de fonctionnement 2008, soit 266 125,86 € à la section de fonctionnement, article 002 « excédents antérieurs reportés ».

Ce qui porte le total du résultat affecté à 388.892,14 €, comme indiqué dans le tableau ci-après :

<u>Investissement</u>	Réalisations	Reports	Total
	Dépenses réalisées	798 759,11	43 509,92
Recettes réalisées	722 442,01	27 200,00	749 642,01
001 (D) Résultat de clôture	-76 317,10		
régularisation des ICNE 2007	-30 139,26		
001 Résultat de clôture minoré des ICNE 2007	-106 456,36		
solde des reports (dépenses - recettes)		-16 309,92	
BESOIN DE FINANCEMENT corrigé des restes à réaliser en dépenses et en recettes			-122 766,28

Fonctionnement		
Dépenses réalisées & rattachées	923 258,30	258 016,13
Recettes réalisée & rattachées	1 312 150,44	0,00
Résultat de la section de fonctionnement	388 892,14	

Affectation du résultat		
Affectation à la section d'investissement	R (1068)	122 766,28
Affectation à la section de fonctionnement	R (002)	266 125,86
Résultat affecté		388 892,14

A l'unanimité

EDUCATION - SPORTS - VACANCES

09-190 : Convention cadre signée entre la commune de Tremblay-en-France et l'Association de Promotion et d'Aide aux Activités Sportives :
- Approbation de l'avenant n° 4.

DECIDE de verser à l'Association de Promotion et d'Aide aux Associations Sportives (APASS), dans le cadre du mandat confié à cette association pour le suivi des contrats d'objectifs conclus avec les associations sportives, une subvention complémentaire de 222.132 € (deux cent vingt deux mille cent trente deux euros) afin d'honorer pour la période du 1er septembre au 31 décembre 2009 le complément des contrats d'objectifs des associations sportives pour la saison sportive 2009-2010.

Sont concernées par ces compléments de contrats d'objectifs les associations :

- Tremblay-en-France Handball	:	116.600 €
- Tremblay Athlétique Club et ses sections basket-ball, Athlétisme, Volley-ball, Gymnastique sportive, Judo, Rugby	:	91.016 €
- Stop la galère	:	14.053 €
- Association Sportive et Culturelle du Vert-Galant	:	262 €
- Section Tremblaysienne de Tarot	:	201 €.

APPROUVE l'avenant n° 4 à la convention passée entre la commune et l'Association de Promotion et d'Aide aux Activités Sportives (APAAS) et **AUTORISE** monsieur le Député-maire, ou en cas d'empêchement, l'adjoint au Maire chargé des sports, à le signer.

A l'unanimité

09-191 : Versement du solde de la subvention municipale de fonctionnement aux associations sportives pour l'année 2009 (hors conventions cadres)

APPROUVE la répartition d'un montant de 11.334 € (onze mille trois cent trente quatre euros), concernant le versement du solde de la subvention allouée pour l'année 2009 aux associations sportives, suivant les critères définis par le règlement intérieur, et selon la présente délibération.

A l'unanimité

09-192 : Convention cadre signée entre la commune de Tremblay-en-France et le Tremblay-en-France Hand-ball : - Approbation de l'avenant n° 1

DECIDE de verser le solde de la subvention municipale de fonctionnement au Tremblay-en-France Hand-ball pour l'année 2009, d'un montant de 3.015 € (trois mille quinze euros).

APPROUVE l'avenant n° 1 à la convention passée entre la commune et le Tremblay-en-France Hand-ball et **AUTORISE** monsieur le Député-maire, ou en cas d'empêchement, l'adjoint au Maire chargé des sports, à le signer.

A l'unanimité

09-193 : Convention cadre signée entre la commune de Tremblay-en-France et le Tennis Club Tremblaysien : - Approbation de l'avenant n° 1

DECIDE de verser le solde de la subvention municipale de fonctionnement au Tennis Club Tremblaysien pour l'année 2009, d'un montant de 3.709 € (trois mille sept cent neuf euros).

APPROUVE l'avenant n° 1 à la convention passée entre la commune et le Tennis Club Tremblaysien et **AUTORISE** monsieur le Député-maire ou en cas d'empêchement l'adjoint au Maire chargé des sports, à le signer.

A l'unanimité

09-194 : Convention cadre signée entre la commune de Tremblay-en-France et le Tremblay Football Club : - Approbation de l'avenant n° 2

DECIDE de verser le solde de la subvention municipale de fonctionnement aux associations sportives pour l'année 2009, d'un montant de 8.280€ (huit mille deux cent quatre vingt euros).

APPROUVE l'avenant n° 2 à la convention passée entre la commune et le Tremblay Football Club et **AUTORISE** monsieur le Député-maire, ou en cas d'empêchement, l'adjoint au Maire chargé des sports, à le signer.

A l'unanimité

09-195 : Convention cadre signée entre la commune de Tremblay-en-France et le Tremblay Athlétique Club : - Approbation de l'avenant n° 2

DECIDE de verser le solde de la subvention municipale de fonctionnement au Tremblay Athletic Club pour l'année 2009, d'un montant de 21.434 € (vingt et un mille quatre cent trente quatre euros).

APPROUVE l'avenant n° 2 à la convention passée entre la commune et le Tremblay Athlétique Club et **AUTORISE** monsieur le Député-maire, ou en cas d'empêchement, l'adjoint au Maire chargé des sports, à le signer.

A l'unanimité

09-196 : Convention cadre signée entre la commune de Tremblay-en-France et le Tremblay Boxing Club : - Approbation de l'avenant n° 4

DECIDE de verser le solde de la subvention municipale de fonctionnement Tremblay Boxing Club, d'un montant de 1.474 € (mille quatre cent soixante quatorze euros).

APPROUVE l'avenant n° 4 à la convention passée entre la commune et le Tremblay Boxing Club et **AUTORISE** monsieur le Député-maire, ou en cas d'empêchement, l'adjoint au Maire chargé des sports, à le signer.

A l'unanimité

La séance est levée à 20 heures et 30 minutes

Le secrétaire de séance :

M.Vahé Raphaël

--oOo--